

Re_fashion

SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA REP



QU'EST CE QUE LA REP ?

UNE OBLIGATION LÉGALE

Le principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), en vigueur depuis le 1er janvier 2007, exige des entreprises qu'elles prennent en charge la prévention et la gestion de la fin de vie des Textile, Linge de maison et Chaussures neufs qu'elles **fabriquent, importent ou vendent** sur le marché français à destination du grand public (article L 541-10-3 du code de l'environnement).

Les metteurs en marché doivent :

- soit adhérer à l'éco-organisme agréé Refashion ;
- soit mettre en place un système individuel répondant aux exigences du cahier des charges en vigueur.

Ce système individuel doit être agréé par arrêté ministériel.

Suis-je concerné par cette obligation ?



QUI EST REFASHION ?

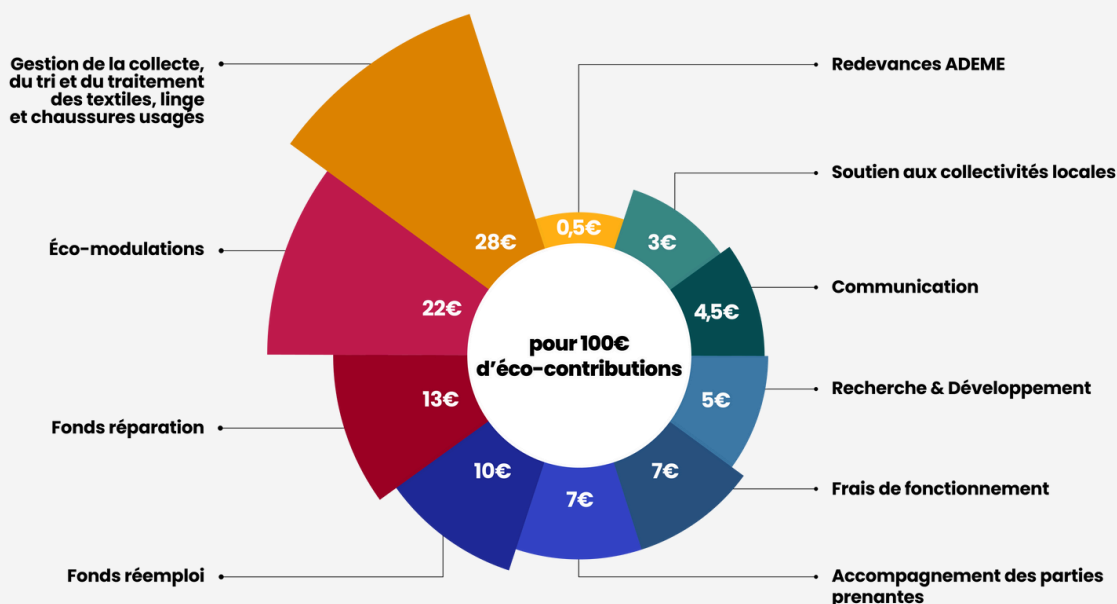
L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE TEXTILE, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

Créé en **2008** et agréé par l'Etat, Refashion est **l'éco-organisme de la filière TLC**.

Refashion est une société privée à but non lucratif, **100% financée par les éco-contributions des metteurs en marché** afin de prendre en charge la **prévention** et la **fin de vie des TLC usagés**.



À QUOI SERVENT VOS ÉCO-CONTRIBUTIONS ?



Source : Budget 2025 de Refashion

4 ÉTAPES POUR VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE REFASHION

1

CRÉATION DE VOTRE COMPTE ADHÉRENT

- Rendez-vous sur [l'extranet](#)
- Faites votre **demande d'inscription**
- Une fois votre inscription validée par Refashion, **signez votre contrat** en ligne

2

DÉCLARATION DE VOS MISES EN MARCHÉ

- Rendez-vous sur [l'extranet](#)
- Dans l'onglet "**Vos déclarations**", faites votre/vos déclarations demandées

3

PAIEMENT DE VOTRE ÉCO-CONTRIBUTION

- **Réglez votre éco-contribution** dès réception de la facture

Les factures sont envoyées par email et téléchargeables dans l'onglet "Vos factures et attestations"

4

MISE À DISPOSITION DE VOTRE IDU (NUMÉRO D'IDENTIFICATION UNIQUE)

Généré par l'ADEME, l'IDU est **obligatoire** depuis le 1er janvier 2022. Il garantit que chaque entreprise s'acquitte de la **contribution auprès de l'éco-organisme** auquel elle doit souscrire. Il est **valable 1 an** et **renouvelé** chaque année.

Besoin d'aide ?

Consultez [les guides pas-à-pas](#) et [la FAQ](#)

Contactez nos équipes du lundi au vendredi de 10h à 17h
au [01 89 16 94 06](tel:0189169406) / hotline@refashion.fr